

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
S			Soie torse.....	16	25 p. c.
Serpentines, non polies ni autrement ouvrées.....	27	Exempt.	Sommiers à ressorts ...	13	35 p. c.
Serrures.....	9	35 par cent.	Sorbets au rhum, voir spiritueux sucrés....	22	\$1.90 p. g. i.
Serviettes de toutes sortes.....	17	25 par cent.	Soude, bichromate de.....	14	Exempt.
Silex ou quartz cristallisé.....	26	Exempt.	Soude caustique.....	14	"
Silex, papier de.....	9	30 par cent.	Soude, nitrate de.....	14	"
Silex, pierre à fusil, et silex moulu.....	26	Exempt.	Soude, silicate de.....	14	"
Sirop de glucose.....	21	2c. par lb.	Soufre en canon ou en poudre.....	14	"
Sirops, jus de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucres, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non.....	21	1c. p. lb. et 30 par cent.	Soufre, naturel, en pierre ou en poudre.....	14	"
Sirops, (voir médicaments particuliers)..	14	50 par cent.	Soulers de caoutchouc, N.A.S.....	24	25 p. c.
Sociétés littéraires, articles pour les, (voir tableaux).....	31	Exempt.	Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve d'après cet hydromètre, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir: Genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vins, et spiritueux non énumérés, non mélangés et non sucrés, sous quelque nom qu'ils soient désignés.....	22	\$1.75 p. g. i.
Sociétés scientifiques, articles pour les.....	31	"	Spiritueux, sucrés ou mélangés, de manière à ce que le degré de force n'en puisse être constaté comme susdit, savoir: Sorbets au rhum, cordiaux, schiedam schnapps, tafia, amers, articles		
Sociétés scientifiques, livres imprimés par les.....	1	"			
Soie à coudre.....	16	25 par cent.			
Soie au naturel, telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, retordue ou travaillée d'aucune manière, cocons et déchets de soie.....	23	Exempt.			
Soies de porcs.....	23	"			
Soies de porcs, nettoyés ou non, mais non frisées ni autrement ouvrées.....	23	"			
Soie grège ou filée, moulignée seulement trame et organzine, dévidée, non teinte..	16	15 p. c.			
Soie telle que dévidée du cocon, (voir soie au naturel).....	23	Exempt.			